

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :

2 954 900

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21 N° d'enregistrement national :

10 50052

51 Int Cl⁸ : A 47 F 3/00 (2006.01), A 47 F 1/14, 7/03, B 65 D 85/62

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 06.01.10.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 08.07.11 Bulletin 11/27.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : FINEGA Société anonyme — FR.

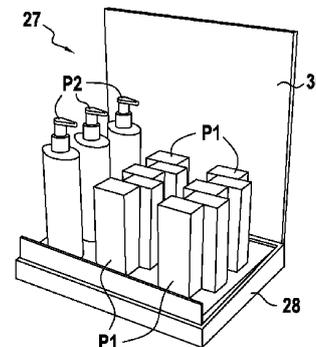
72 Inventeur(s) : AUTAJON GERARD.

73 Titulaire(s) : FINEGA Société anonyme.

74 Mandataire(s) : CABINET BEAU DE LOMENIE.

54 DISPOSITIF DE PRESENTATION DE PRODUITS ET ENSEMBLE DE PRESENTATION COMPORTANT DE TELS
DISPOSITIFS.

57 La présente invention concerne un dispositif (P) de support et de présentation de produits comprenant un corps (1) sensiblement parallélépipédique, le corps (1) comprenant deux faces principales (2, 3) opposées et parallèles entre elles ainsi que quatre faces latérales (4, 5, 6, 7) opposées et parallèles deux à deux séparant les faces principales (2, 3) d'une distance h égale à la largeur desdites faces latérales, caractérisé en ce que les faces principales (2, 3) comportent toutes deux des ouvertures (8) formant des logements de réception et de maintien de produits à présenter et en ce que le corps (1) contient un fond mobile (Fm) entre les deux faces principales (2, 3) de manière à obturer les ouvertures (8) d'une face principale lorsque celle de la face principale opposée reçoit des produits à présenter.



FR 2 954 900 - A1



La présente invention concerne le domaine de la présentation de produits sur les lieux de ventes, et plus particulièrement de la conception de dispositifs de présentation de produits et de leur mise en valeur chez un commerçant.

5 Dans le domaine de l'invention, on connaît depuis longtemps la mise en œuvre dans les magasins d'affiches et panneaux publicitaires ventant les produits mis en vente et leur qualité, les produits en question étant présentés par exemple sur des étagères communes ou sur des barres de
10 présentation sur lesquelles ils sont accrochés. On connaît également des présentoirs individuels réservés à la commercialisation d'un produit d'une seule marque, en particulier pour la vente de produits cosmétiques ou alimentaires.

Lorsque de tels présentoirs uniques sont utilisés, ceux-ci sont à l'effigie de la marque et du produit vendus et ils peuvent comporter à la fois des
15 étagères et des barres de présentation des produits eux-mêmes ainsi que les supports publicitaires de type panneaux sur lesquels sont appliqués les messages commerciaux dédiés.

Ces présentoirs sont des dispositifs à usage unique qui ne peuvent être réutilisés en aucune façon. Ils sont généralement réalisés à partir d'une
20 armature solide de métal et plus rarement de matière plastique sur laquelle sont fixés les supports produits et les supports publicitaires, ces derniers étant imprimés dans la masse et de ce fait à usage unique.

Les présentoirs existants s'avèrent parfaitement fonctionnels et adaptés pour les opérations de publicité et de présentation sur les lieux de vente.
25 Cependant leur caractère exclusif, à usage unique, et non recyclable ou réutilisable dans le temps, s'avère de plus en plus problématique pour les marques les utilisant, notamment en ce qu'ils constituent des dispositifs coûteux et qui ne remplissent pas les critères écologiques et de développement durable, que de plus en plus de sociétés cherchent à remplir
30 et à respecter et qui sont des critères de choix pour les consommateurs.

Le but de la présente invention est de fournir une solution de présentation de produits qui soit adaptée aux besoins de la publicité sur les

lieux de vente (PLV), tout en étant réutilisable sur plusieurs campagnes publicitaires et pour différents produits.

Un autre but de l'invention est de fournir une solution de présentation de produits sur le lieu de vente qui soit écologique et recyclable.

5 Pour atteindre ces buts, la présente invention propose dans un premier objet un dispositif de support et de présentation de produits comprenant un corps sensiblement parallélépipédique, de préférence formé par pliage et assemblage d'un flanc prédécoupé de matière cartonnée, le corps
10 comprenant deux faces principales opposées et parallèles entre elles ainsi que quatre faces latérales opposées parallèles deux à deux séparant les faces principales d'une distance h égale à la largeur des faces latérales.

Selon l'invention, ce dispositif se caractérise par le fait que les faces principales comportent toutes deux des ouvertures formant des logements de réception et de maintien de produits à présenter et par le fait que le corps
15 du dispositif contient un fond mobile entre les deux faces principales de manière à obturer les ouvertures d'une face principale lorsque celles de la face principale opposée reçoivent des produits à présenter, le dispositif formant ainsi un dispositif de présentation réversible.

Le dispositif de l'invention s'avère ainsi particulièrement avantageux
20 pour la présentation de plusieurs produits différents soit dans leur nature, soit dans leur forme. En effet, grâce au fond mobile contenu dans le corps du dispositif de présentation de l'invention et à ces deux faces percées d'ouvertures, ce dernier est réversible et on peut donc indéfiniment utiliser l'une ou l'autre des faces principales et des ouvertures qui y sont prévues
25 pour positionner sur un lieu de vente des produits qu'on souhaite présenter et vendre. Le fond mobile assure ainsi dans le dispositif de présentation de l'invention, quelques soient les ouvertures utilisées dans les faces principales dudit dispositif, que les produits présentés reposent sur un fond solide et ne passent pas à travers des ouvertures de la face principale opposée. Le
30 dispositif peut ainsi en outre être déplacé sans chute des produits avec un bon maintien de ces derniers par encastrement dans les ouvertures pratiquées dans le corps du dispositif.

Selon une caractéristique du dispositif de l'invention, les ouvertures découpées dans chacune des faces principales sont de forme différente dans chacune de ces faces de manière à permettre la présentation de produits différents sur chacune des faces. Ainsi, le caractère réversible du dispositif de
5 l'invention est valorisé et favorisé.

Selon une autre caractéristique du dispositif de l'invention, le fond mobile est constitué par une plaque, de préférence rectangulaire, d'épaisseur inférieure à la hauteur h entre les deux faces principales du corps du dispositif, ladite plaque présentant une surface sensiblement égale à celle
10 des faces principales.

Toujours selon l'invention, le dispositif de présentation proposé comporte dans au moins une des arrêtes de jointure des faces principales avec les faces latérales du corps, une fente adaptée pour enficher une plaquette publicitaire de présentation de produits disposés dans les
15 ouvertures de la face principale contigüe à la fente.

Selon un deuxième objet, l'invention propose également un ensemble de présentation de produits sur un lieu de vente, cet ensemble étant prêt à monter et comportant un plateau comprenant un fond plat bordé de parois latérales s'étendant depuis le fond perpendiculairement à celui-ci de manière
20 à délimiter un volume de rangement et comprenant au moins deux dispositifs de présentation tels que précédemment définis aptes à être rangés l'un à côté de l'autre dans le volume de rangement du plateau, ledit ensemble comportant également une plaque rigide munie sur un côté d'au moins un tenon d'encastrement dans au moins une fente formant mortaise ménagée
25 dans une des parois latérales du plateau de manière à former une armature en forme de dossier apte à recevoir et soutenir un support publicitaire de présentation de produits positionné dans les ouvertures des dispositifs de présentation rangés dans le plateau.

Selon une caractéristique avantageuse de l'ensemble de présentation
30 des produits de l'invention, le plateau comporte au moins une languette rigide s'étendant verticalement en saillie de la paroi dans laquelle est pratiquée la fente d'insertion du tenon de la plaque rigide, cette languette

s'étendant le long de ladite fente, de manière à former une languette de calage et de rigidification de la plaque rigide après insertion du tenon de cette dite plaque dans ladite fente du plateau et ainsi réaliser un dossier support rigide du plateau.

5 Toujours de façon avantageuse, l'ensemble de présentation de l'invention comporte également au moins une enveloppe de couverture de la plaque rigide, ladite enveloppe étant apte à porter ou à être imprimée d'un message commercial et ou publicitaire attaché au produit présenté dans les ouvertures des dispositifs de présentation rangés sur le plateau.

10 Toujours selon l'invention, l'ensemble de présentation proposé est également recyclable en ce qu'il est entièrement constitué de cartons recyclables aussi bien le plateau que la plaque rigide et son enveloppe de couverture ou encore les dispositifs de présentation à ranger dans le plateau.

 Ainsi, l'ensemble de présentation de produits de l'invention est
15 particulièrement simple d'emploi et peut être utilisé pour un nombre de campagnes de ventes de produits indéfini. Il suffit, pour cela simplement, de changer les produits présentés et maintenus sur les dispositifs de présentation et de changer l'enveloppe de la couverture de la plaque rigide et/ou le message commercial situé sur cette enveloppe, en fonction des
20 produits présentés sans avoir à jeter entre chaque campagne, ni le plateau, ni la plaque rigide, ni les dispositifs de présentation eux-mêmes.

 D'autres caractéristiques de l'invention ressortiront mieux à la lecture de la description détaillée d'un mode de réalisation préférée des dispositifs de présentation de produits et ensembles de présentation comprenant un tel
25 dispositif conforme à la présente invention et représentée sur les figures annexées parmi lesquelles :

 La **Figure 1** représente côte à côte deux dispositifs identiques de présentation de produits conformes à l'invention, avec pour chacun une face principale supérieure comportant des ouvertures de rangement de forme
30 différente ;

 La **Figure 2** représente un flanc de carton prédécoupé pour la réalisation d'un dispositif de présentation tel que représenté sur la Figure 1 ;

La **Figure 3** représente un dispositif de présentation de produits tel que représenté sur la Figure 1 et dans les ouvertures de rangement duquel des produits P1 ont été installés ;

La **Figure 4** représente vue en plan un ensemble de présentation de produits prêt à monter conforme à la présente invention, comportant trois dispositifs de présentation de produits tels que proposés par l'invention ;

Les **Figure 5 à 10** représentent les étapes successives de montage et d'installation de l'ensemble de présentation de produits de la Figure 4.

La **Figure 1** représente deux dispositifs **P** de présentation de produits conformes à la présente invention. Ces dispositifs **P** sont identiques l'un à l'autre mais différent sur la **Figure 1** dans leur représentation en ce que la face principale supérieure de l'un correspond à la face inférieure de l'autre et inversement, comme il sera mieux compris par la suite.

Ces deux dispositifs de présentation **P** comportent chacun un corps parallélépipédique **1** présentant une première face principale **2** et une seconde face principale **3** toutes deux rectangulaires, opposées et parallèles l'une à l'autre. Ces faces principales **2,3** sont distantes l'une de l'autre d'une hauteur **h** par des parois latérales **4, 5, 6, 7** également rectangulaires et opposées et parallèles deux à deux.

Chaque face principale **2, 3** du corps **1** du dispositif **P** de l'invention comporte des ouvertures **8** traversantes destinées à ménager des logements de réception et de maintien de produits à présenter. Ces ouvertures **8** sont de façon préférée, comme représentée sur la **Fig. 1**, de formes différentes sur chacune des faces principales **2, 3** du dispositif **P**. Ainsi, on peut, sur une première face principale **2**, avoir des ouvertures **8** rectangulaires **8a** disposées consécutivement et en quinconce les unes par rapport aux autres, et sur la deuxième face principale **3** des ouvertures elliptiques **8b**.

De façon caractéristique de l'invention, le corps **1** du dispositif **P** de présentation contient un fond mobile **Fm** constitué par une plaque, de préférence rectangulaire, d'épaisseur inférieure à la hauteur **h** entre les deux

faces principales **2, 3**, ladite plaque présentant une surface sensiblement égale à celle des faces principales **2, 3**.

Le fond mobile **Fm** contenu dans le corps **1** du dispositif de présentation de l'invention procure à ce dernier un caractère entièrement réversible et on peut donc indéfiniment utiliser l'une ou l'autre des faces principales **2, 3** et des ouvertures **8, 8a, 8b** qui y sont prévues pour positionner des produits qu'on souhaite présenter et vendre.

Le fond mobile **Fm** assure ainsi en toute circonstance que les produits insérés dans l'une des ouvertures **8** reposent sur un fond solide et ne passent pas à travers des ouvertures de la face principale opposée.

Le dispositif de présentation **P** de la présente invention constitue ainsi, comme cela ressort de la **Figure 1**, un pavé de support et de présentation de produits réversible, muni d'ouvertures **8, 8a, 8b** de rangement des produits par encastrement dans le corps **1** du dispositif **P**.

De façon avantageuse, le dispositif **P** de présentation est obtenu selon l'invention à partir d'un flanc **9** prédécoupé de matière cartonnée tel que représenté sur la **Fig. 2**.

Le flanc prédécoupé **9** comporte deux panneaux rectangulaires principaux **10, 11** destinés à former les faces principales du dispositif **P** dans lesquels sont réalisées les découpes **8a, 8b** destinées à former les ouvertures **8** dans le corps **1** du dispositif **P**. Ces deux panneaux principaux **10, 11** rectangulaires sont reliés sur un de leurs bords longitudinaux formant deux lignes de pliage à un panneau intermédiaire **12** également rectangulaire de largeur **h**. Sur son bord longitudinal opposé à celui solidaire du panneau intermédiaire **12**, le panneau principal **11** est également solidaire d'un second panneau intermédiaire **13** identique au panneau **12**. Les deux panneaux intermédiaires **12,13** sont par ailleurs solidaires en leurs extrémités longitudinales de deux rabats articulés de rigidification **18,19,20,21**.

De même, les deux panneaux principaux **10,11** sont solidaires en leurs extrémités longitudinales de panneaux de fermeture identiques deux à deux. Ainsi, le panneau principal **10** est solidaire de deux premiers panneaux de

fermeture **16,17** identiques et le second panneau principal **11** est également solidaire en ses extrémités longitudinales de deux panneaux de fermeture **14,15** identiques. Entre les deux panneaux principaux **10,11** et l'un de leurs panneaux de fermeture d'extrémité, est formée une fente **24,25** destinée à
5 permettre une fois le flanc prédécoupé **9** mis en forme pour réaliser le corps **1** du dispositif de l'invention un moyen de réception d'une plaquette publicitaire.

Enfin, le panneau intermédiaire **13** comporte sur le bord longitudinal opposé à celui de jointure au panneau principal **11** un rabat de collage **22**
10 destiné à permettre la solidarisation de ce bord du flanc cartonné **9** sur le panneau principal **10** par pliage et mise en forme du flanc cartonné comme il va être décrit ci-après.

La mise en forme du flanc prédécoupé **9** représenté sur la **Fig. 2** pour réaliser le dispositif **P** de présentation de l'invention se fait de la façon
15 suivante. Dans un premier temps, on replie les deux panneaux principaux **10,11** de part et d'autre du panneau intermédiaire **12** puis on rabat vers le panneau **10** le second panneau intermédiaire **13** et le rabat de collage **22** sur lequel on a appliqué au préalable une ligne **23** de colle. Ensuite, on appose le rabat de collage **22** contre la paroi interne du panneau **10** de telle
20 sorte que le panneau intermédiaire **13** se joigne au panneau principal **10** en formant un angle droit. Une fois le collage du rabat **22** sur le panneau **10** effectué, on place dans le fuseau ainsi constitué des panneaux principaux **10, 11** et intermédiaires **12, 13** une plaque (non représentée) de carton ou de polystyrène expansé par exemple, de dimensions sensiblement
25 équivalentes à celles des panneaux principaux **10, 11**. Une fois cette plaque, destinée à former le fond mobile du dispositif de présentation **P**, mise en place, on repousse ensuite vers l'intérieur les rabats de rigidification **18,19,20,21**, puis on rabat ensuite les panneaux d'extrémité **16, 17** solidaires du panneau principal **10** et on applique une ligne de colle sur ces
30 deux panneaux sur laquelle on vient ensuite appliquer les panneaux d'extrémité **14,15** solidaires du panneau principal **11** de manière à fermer l'ensemble réalisant ainsi le dispositif **P** de l'invention.

Ce dispositif **P** de présentation peut ensuite être utilisé comme représenté sur la **Figure 3**.

Sur cette **Figure 3**, on constate que des produits **P1** ont été introduits dans les ouvertures **8a** rectangulaires d'une paroi principale du corps **1** du dispositif de présentation de l'invention. Ces produits **P1** sont maintenus droits et de façon ornementale dans le corps **1** du dispositif grâce au fond mobile **Fm** contenu dans le corps **1** du dispositif **P** et d'épaisseur inférieure à la hauteur **h** séparant les faces principales **2, 3** et aux rebords des ouvertures rectangulaires **8a**. De plus, à titre de présentation complémentaire une plaquette **26**, par exemple de carton, et imprimée ou couverte d'un support publicitaire relatif aux produits **P1**, est introduite dans la fente **25** ménagée à l'extrémité du corps **1** entre la face principale **2** et la face latérale **7** d'extrémité.

Le dispositif de présentation **P** de l'invention permet donc un rangement, une présentation et une mise en valeur et à disposition de produits sur un lieu de vente de façon simple, peu coûteuse, rapide et parfaitement maniable et ajustable.

Bien entendu, bien que sur la **Fig. 3**, une disposition des produits **P1** en quinconce dans les ouvertures rectangulaires **8a** du dispositif soit présentée, on pourrait, de la même façon, présenter des produits de formes différentes dans les orifices **8b** elliptiques de l'autre panneau principal du dispositif tel que représenté sur la **Fig. 1**.

La procuration de deux parois principales dotées de deux types d'ouverture ménageant des logements de formes différentes, permettant la réception et le maintien de produits différents, constitue un avantage pratique très important du dispositif de présentation de l'invention qui rend celui-ci notamment utilisable et réutilisable dans le temps pour la présentation et la vente de produits divers sur de multiples campagnes de vente.

La présente invention propose également, conformément à un second objet, un ensemble prêt à monter **27** de présentation de produits sur un lieu de vente composé à partir de dispositifs **P** tels que présentés aux **Fig. 1 à 3**.

Un exemple d'ensemble **27** de présentation conforme à l'invention est représenté à la **Figure 4**.

Un tel ensemble de présentation **27** comporte, dans l'exemple représenté, trois dispositifs **P** de présentation en forme de pavés tels que
5 présentés précédemment en référence aux **Fig. 1** à **3** et un plateau **28** de disposition de ces trois dispositifs de présentation, ainsi qu'une plaque support **29** destinée à s'enficher sur le plateau **28** pour recevoir un support publicitaire **30** prenant, par exemple, la forme d'une enveloppe apte à recouvrir ladite plaque **29**.

10 De façon avantageuse, le plateau **28**, la plaque support **29** et l'enveloppe **30** sont tous constitués, comme les dispositifs de présentation **P**, de matière cartonnée et sont donc entièrement recyclables.

Comme représenté sur la **Figure 5**, le plateau **28** se compose d'un fond **281** rectangulaire plat bordé de parois latérales **282, 283, 284, 285**
15 qui s'élèvent à angle droit par rapport au fond **281** et s'étendant sur une hauteur au moins égale à la hauteur **h** des dispositifs de présentation **P** de l'invention. De préférence, la paroi postérieure **284** du plateau **28** est légèrement plus haute que les autres parois latérales **282, 283, 285** du plateau. Cette paroi **284** comporte avantageusement deux fentes ménagées
20 dans sa surface supérieure, fentes formant des mortaises dans lesquelles s'insèrent des languettes formant tenon **291, 292** de la plaque **29** support, de manière à former un dossier sur le plateau **28** de l'ensemble de présentation. Comme précédemment indiqué, la plaque support **29**, une fois insérée par ces tenons **291, 292** sur la paroi postérieure **284** du plateau **28**
25 est apte à recevoir et à être recouverte par un support publicitaire tel que l'enveloppe **30**. Cette enveloppe **30** peut recevoir ou comporter par impression un message publicitaire ou commercial correspondant aux produits que l'on souhaite présenter et commercialiser par le biais de l'ensemble de présentation **27** sur un lieu de vente.

30 Afin de faciliter la mise en place et le maintien de la plaque **29** sur la paroi postérieure **284** du plateau **28**, ledit plateau **28** comporte également des languettes **31** s'étendant en saillie des fentes de réception de la plaque

29, ces languettes **31** formant ainsi des languettes de contre-appui et de rigidification de la plaque **29** une fois celles-ci insérées par ces tenons **291,292** dans la paroi postérieure **284** du plateau **28**. Lorsque la plaque **29** a été mise en place sur le plateau **28**, on vient ensuite enficher, comme représenté sur la **Figure 6**, l'enveloppe de présentation **30**, laquelle présente également des tenons **301,302** de formes et de tailles sensiblement identiques à celles des tenons **291,292** de la plaque support **29** et qui viennent également s'enficher dans les fentes ménagées dans la paroi postérieure **284** du plateau.

Une fois la pancarte **30** ainsi enfichée sur la plaque **29** et bloquée par ces tenons **301,302** sur le plateau **28**, on vient ensuite disposer, comme représenté sur les **Figures 7 et 8**, les trois dispositifs de présentation **P** à l'intérieur dudit plateau **28** dans le volume de rangement ménagé par les parois latérales **282, 283, 284, 285**, le cas échéant si on le souhaite, après mise en place d'un bandeau promotionnel **32** contre la paroi avant **282** du plateau **28**, bandeau promotionnel bloqué par coincement entre les dispositifs **P** de présentation en forme de pavés de l'invention et ladite paroi **282** du plateau.

Il suffit ensuite une fois les dispositifs de présentation mis en place dans le plateau **28** (**Figure 9**) de disposer, comme représenté sur la **Figure 10**, dans les ouvertures **8a** ou **8b** de formes différentes des dispositifs de présentation des produits **P1,P2** dont on veut faire la réclame et la vente chez un commerçant, les produits **P1,P2** s'insérant de manière ornementale et rangée dans les ouvertures **8b** et étant maintenus par effet d'encastrement dans ces ouvertures de façon droite et stable, comme précédemment décrit en référence à la **Figure 3**.

Ainsi, l'ensemble de présentation de produit de l'invention permet une disposition aisée et peut couteûse de produits sur un lieu de vente, tout en étant également réutilisable sur plusieurs campagnes successives de ventes en changeant simplement l'enveloppe **30** portant le message commercial dédié aux produits présentés sur les dispositifs dans le plateau **28**. On peut ainsi réduire de façon extrêmement importante les frais liés à la publicité et

la promotion de produits sur un lieu de vente. De plus, l'ensemble de présentation **27** de l'invention étant entièrement constitué de carton, celui-ci est entièrement recyclable et son impact environnemental est particulièrement faible, voir nul si des encres végétales sont employées pour

5 l'impression des différents éléments constitutifs de l'ensemble **27**.

L'invention n'est pas limitée aux exemples décrits et représentés car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

REVENDEICATIONS

1 - Dispositif de support et de présentation de produits comprenant un corps (**1**) sensiblement parallélépipédique, le corps (**1**) comprenant deux faces principales (**2, 3**) opposées et parallèles entre elles ainsi que quatre faces latérales (**4, 5, 6, 7**) opposées et parallèles deux à deux séparant les faces principales (**2, 3**) d'une distance **h** égale à la largeur desdites faces latérales, caractérisé en ce que les faces principales (**2, 3**) comportent toutes deux des ouvertures (**8**) formant des logements de réception et de maintien de produits à présenter et en ce que le corps (**1**) contient un fond mobile (**Fm**) entre les deux faces principales (**2, 3**) de manière à obturer les ouvertures (**8**) d'une face principale lorsque celle de la face principale opposée reçoit des produits à présenter.

2 - Dispositif de présentation selon la revendication 1, caractérisé en ce que les ouvertures (**8**) découpées dans chacune des faces principales (**2, 3**) sont de forme différente dans chacune de ces faces.

3 - Dispositif de présentation selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le fond mobile (**Fm**) est constitué par une plaque, de préférence rectangulaire, d'épaisseur inférieure à la hauteur **h** entre les deux faces principales (**2, 3**) du corps du dispositif, ladite plaque présentant une surface sensiblement égale à celle des faces principales.

4 - Dispositif de présentation selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte à au moins une extrémité des faces principales (**2, 3**) une fente (**24, 25**) adaptée pour enficher une plaquette publicitaire de présentation de produits disposés dans les ouvertures (**8, 8a, 8b**) de la face principale contigüe à la fente.

5 - Dispositif de présentations selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les ouvertures (**8**) réalisées dans les faces principales (**2, 3**) du corps (**1**) sont de formes différentes de manière à permettre la réception et le maintien de produits de formes différentes.

6 - Dispositif de présentation selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le corps (**1**) est constitué par pliage et assemblage d'un flanc de matière cartonnée prédécoupé.

7 - Ensemble prêt à monter de présentation de produits, comportant:

- 5 a. un plateau (**28**) comprenant un fond (**281**) plat bordé de parois latérales (**282, 283, 284, 285**) s'étendant depuis le fond perpendiculairement à celui-ci de manière à délimiter un volume de rangement, et
- 10 b. au moins deux dispositifs (**P**) de présentation selon l'une des revendications 1 à 6, aptes à être rangés l'un à côté de l'autre dans le volume de rangement du plateau, et
- 15 c. au moins une plaque (**29**) rigide munie sur un côté d'au moins un tenon d'encastrement dans au moins une fente formant mortaise ménagée dans une des parois latérales (**284**) du plateau de manière à former une armature en forme de dossier apte à recevoir et soutenir un support publicitaire (**30**) de présentation de produits à positionner dans les ouvertures des dispositifs de présentation.

20 **8** - Ensemble de présentation selon la revendication 7, caractérisé en ce que le plateau comporte au moins une languette rigide (**31**) s'étendant verticalement en saillie de la paroi (**284**) dans laquelle est pratiquée au moins une fente d'insertion d'un tenon de la plaque rigide, cette languette bordant ladite fente, de manière à caler et rigidifier la plaque rigide après insertion du tenon de la plaque dans la fente du plateau.

25 **9** - Ensemble de présentation de produits selon l'une des revendications 7 ou 8, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une enveloppe (**30**) de couverture de la plaque rigide (**29**), ladite enveloppe étant apte à porter ou à être imprimée d'un message commercial et/ou publicitaire.

30 **10** - Ensemble de présentation de produits selon l'une des revendications 7 à 9, caractérisé en ce que le plateau, les dispositifs de présentation et la plaque rigide sont constitués de carton recyclable.

1/6

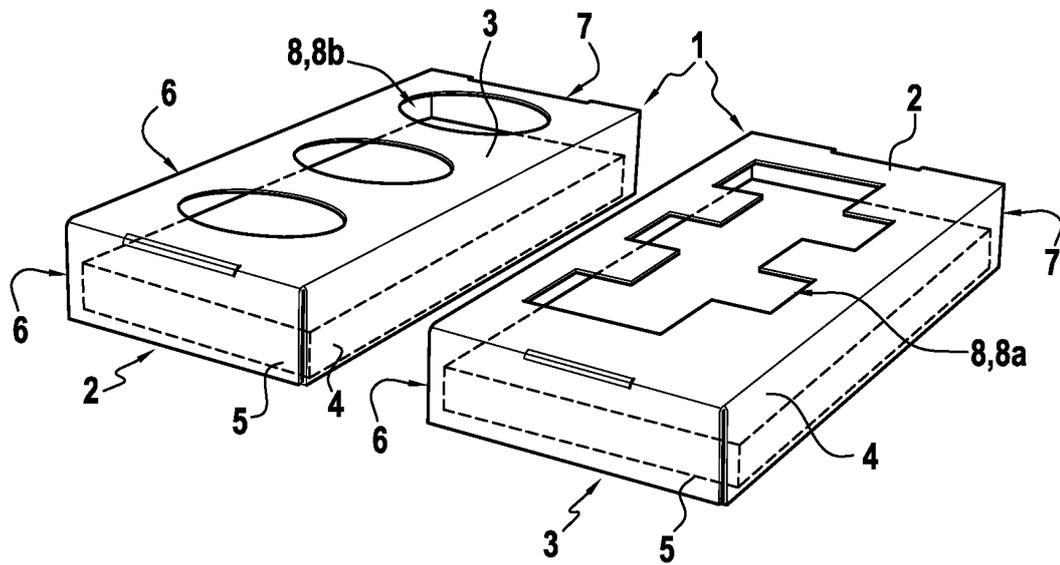


FIG. 1

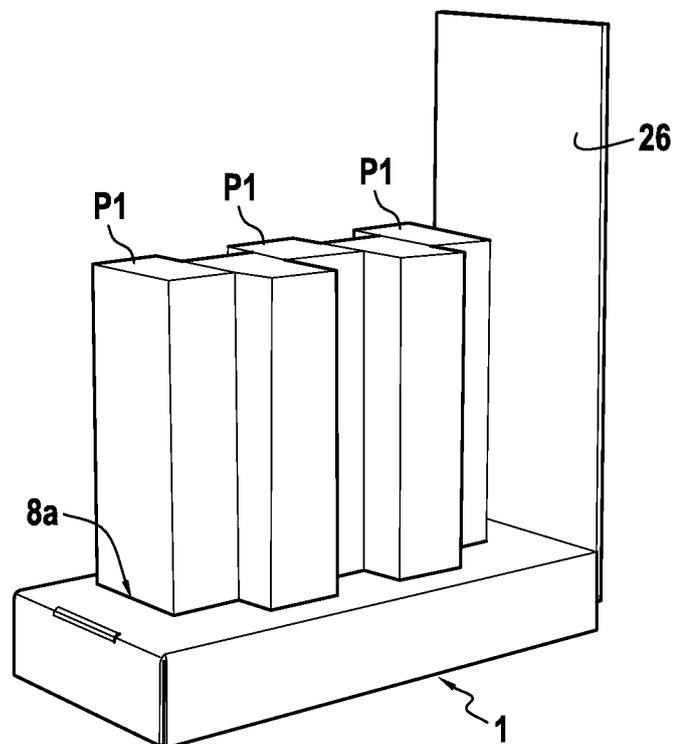


FIG. 3

2/6

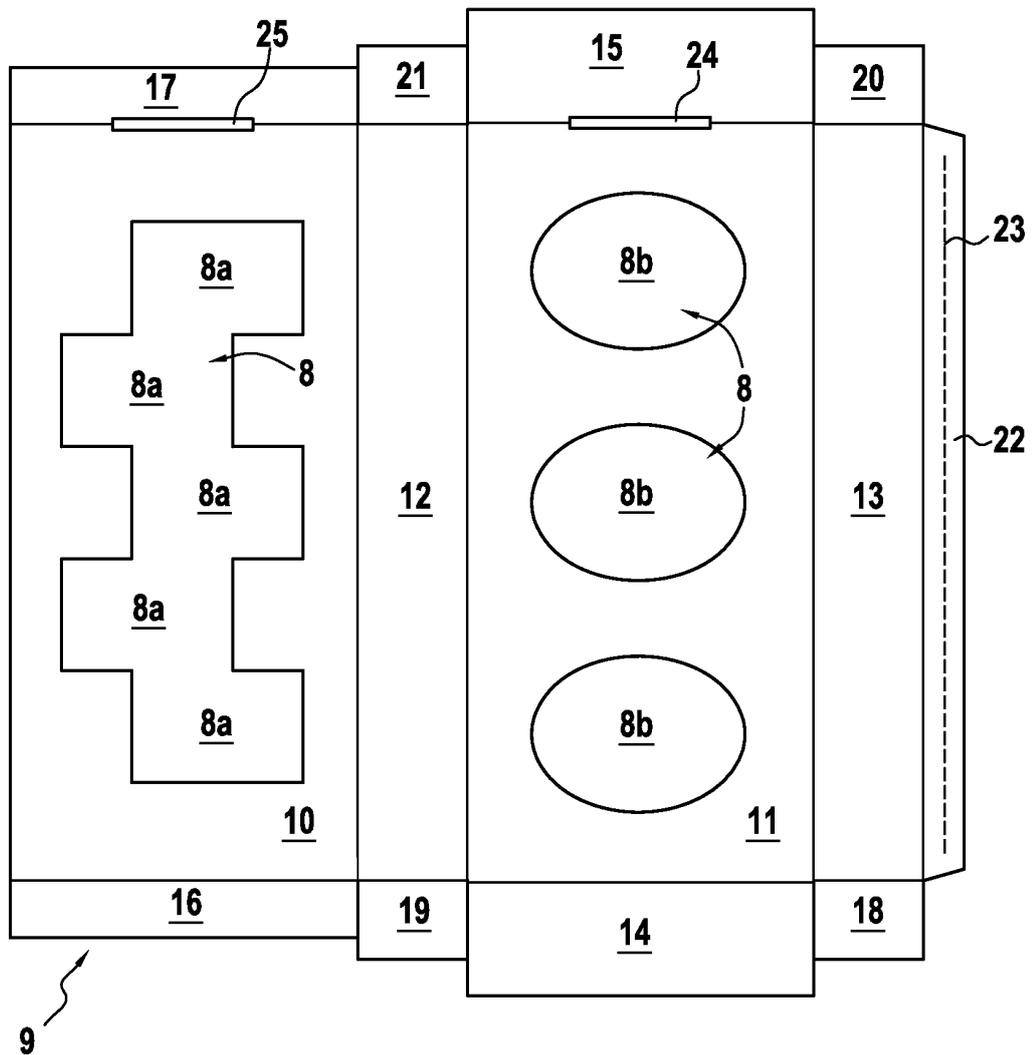


FIG. 2

3/6

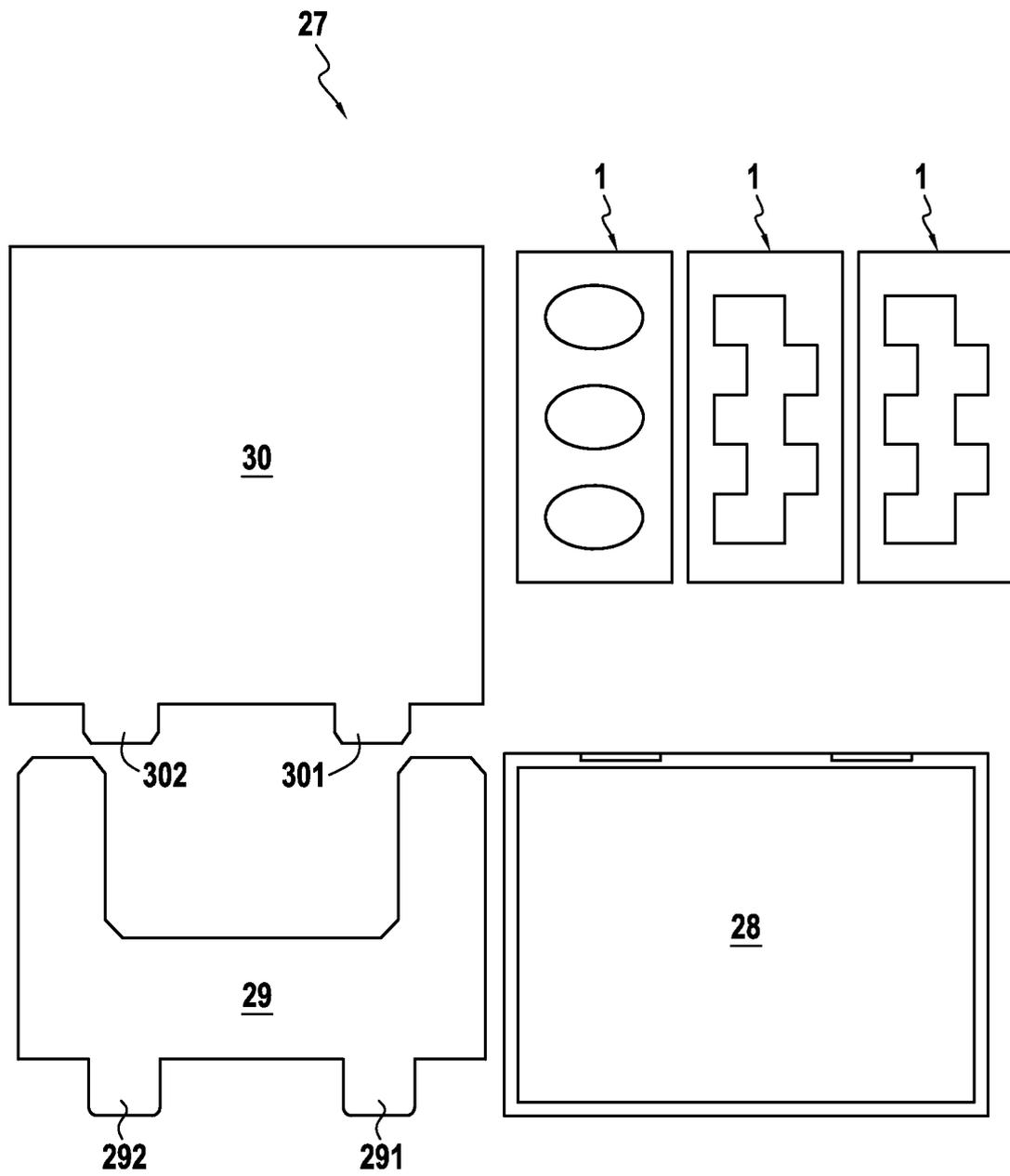


FIG. 4

4/6

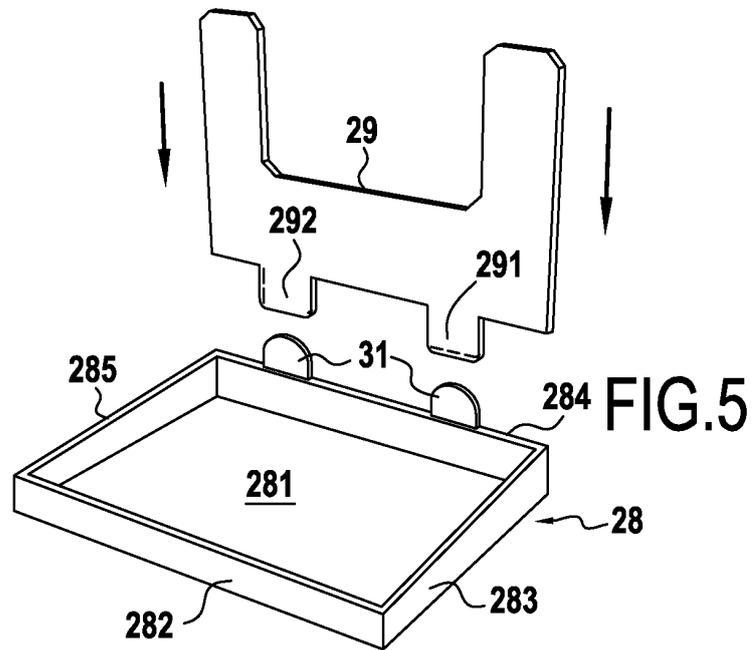


FIG. 5

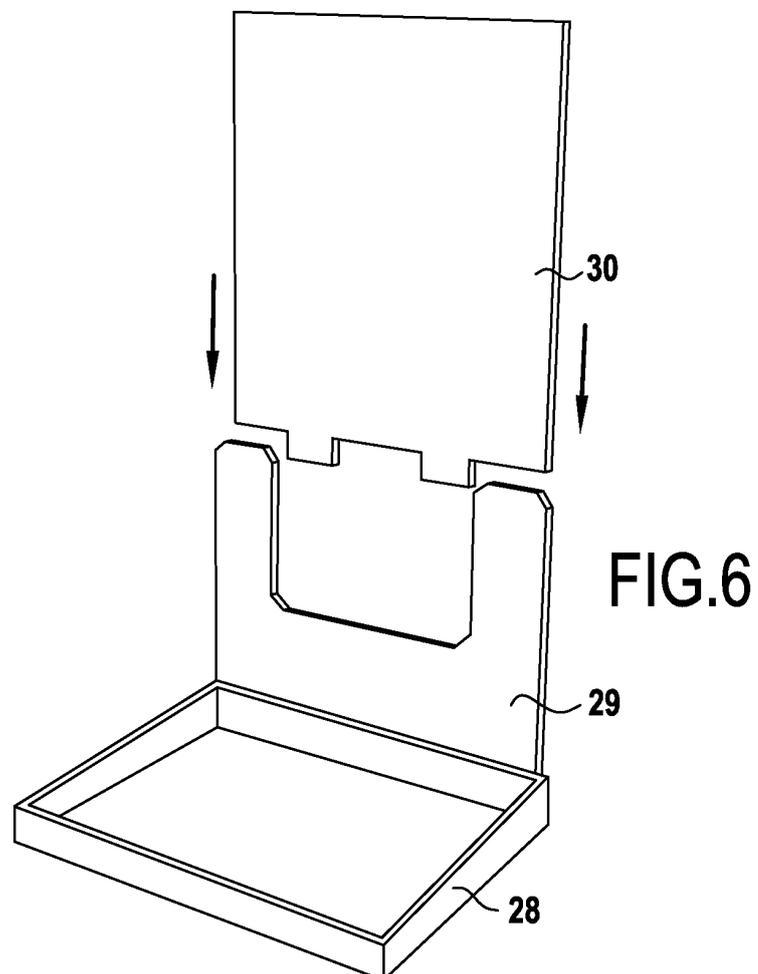
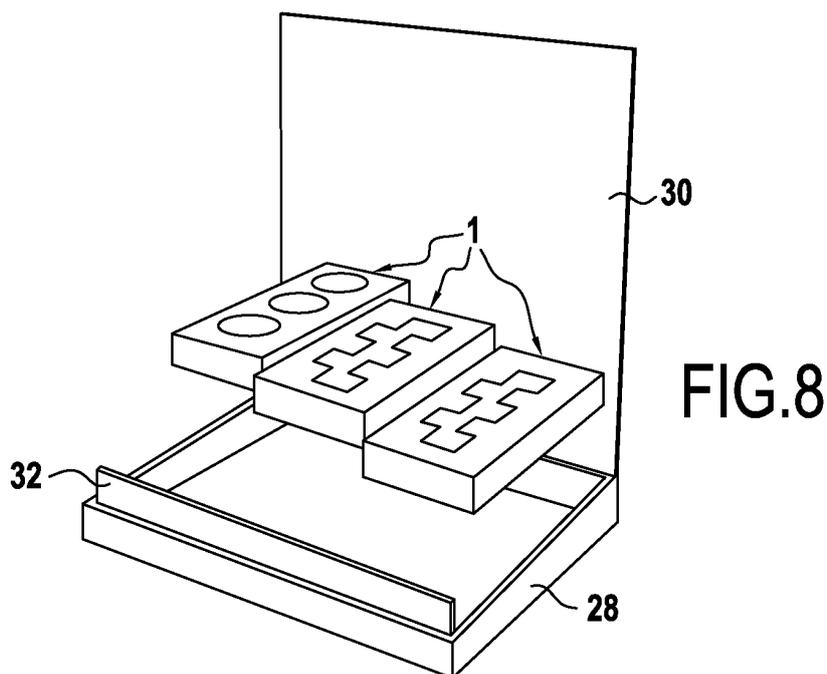
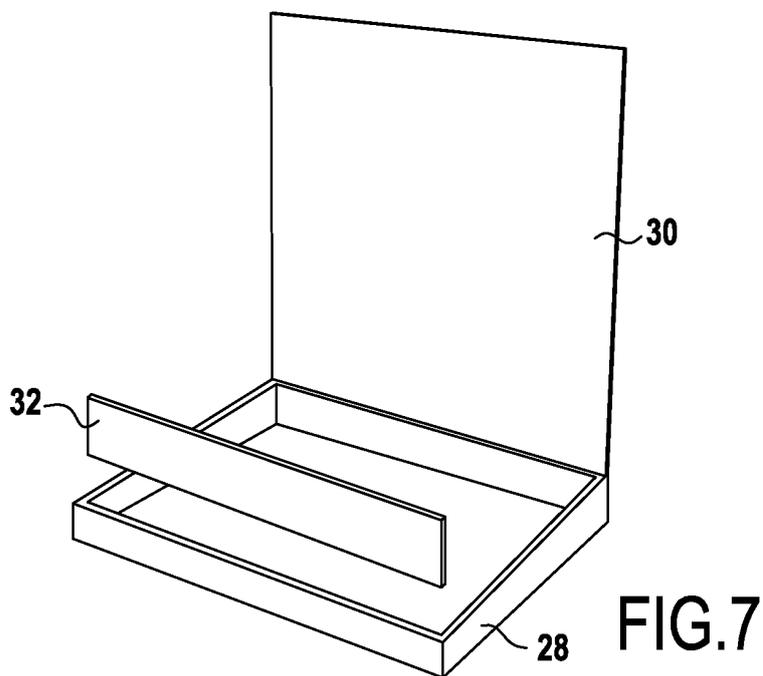
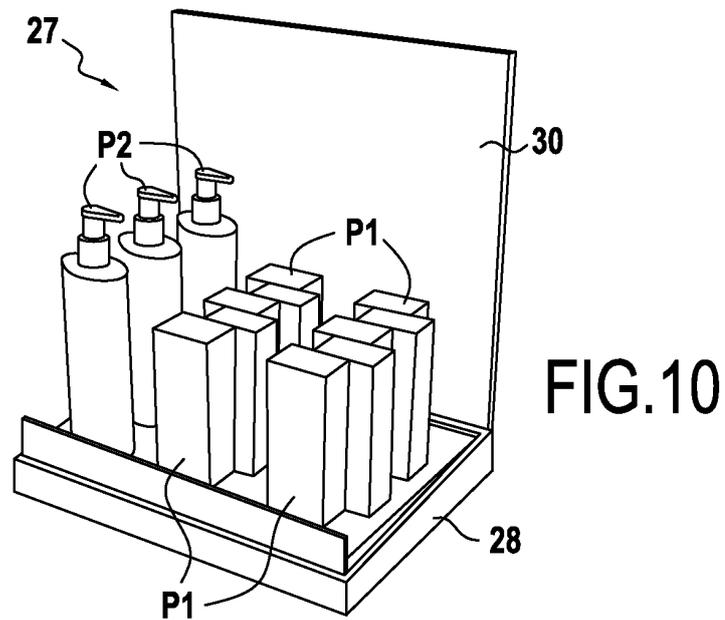
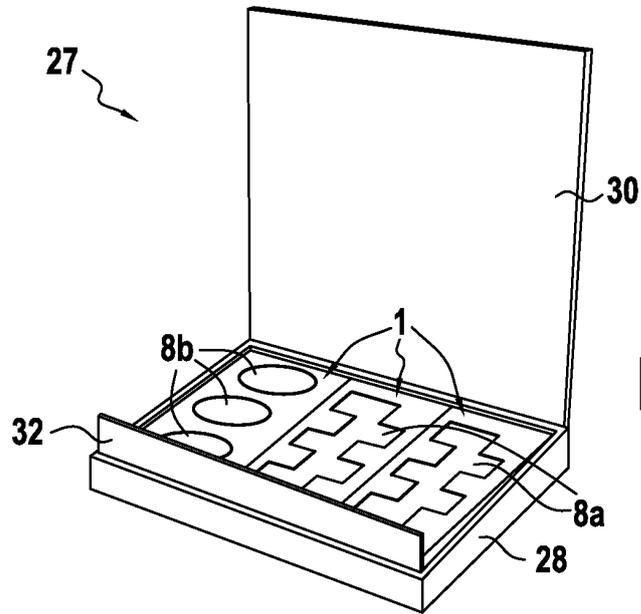


FIG. 6

5/6



6/6





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 731057
FR 1050052

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	DE 91 02 859 U1 (ALTONAER WELLPAPPENFABRIK GMBH) 29 mai 1991 (1991-05-29) * le document en entier * -----	1-10	A47F3/00 A47F1/14 A47F7/03 B65D85/62
A	US 2007/163973 A1 (SMOKOWICZ NICOLE M [US] ET AL) 19 juillet 2007 (2007-07-19) * le document en entier * -----	1-10	
A	US 5 555 991 A (HART KEVIN A [GB]) 17 septembre 1996 (1996-09-17) * le document en entier * -----	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A47F
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		11 août 2010	Cardan, Cosmin
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		D : cité dans la demande	
A : arrière-plan technologique		L : cité pour d'autres raisons	
O : divulgation non-écrite		
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1050052 FA 731057**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **11-08-2010**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 9102859	U1	29-05-1991	AUCUN	

US 2007163973	A1	19-07-2007	AUCUN	

US 5555991	A	17-09-1996	AUCUN	



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 731057
FR 1050052

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	DE 91 02 859 U1 (ALTONAER WELLPAPPENFABRIK GMBH) 29 mai 1991 (1991-05-29) * le document en entier * -----	1-10	A47F3/00 A47F1/14 A47F7/03 B65D85/62
A	US 2007/163973 A1 (SMOKOWICZ NICOLE M [US] ET AL) 19 juillet 2007 (2007-07-19) * le document en entier * -----	1-10	
A	US 5 555 991 A (HART KEVIN A [GB]) 17 septembre 1996 (1996-09-17) * le document en entier * -----	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A47F
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		11 août 2010	Cardan, Cosmin
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		D : cité dans la demande	
A : arrière-plan technologique		L : cité pour d'autres raisons	
O : divulgation non-écrite		
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1050052 FA 731057**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **11-08-2010**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 9102859	U1	29-05-1991	AUCUN	

US 2007163973	A1	19-07-2007	AUCUN	

US 5555991	A	17-09-1996	AUCUN	
